



## Restitution de l'atelier « Quelle réciprocité dans les projets de coopération internationale? »

*Solène DOUSSE*

*Shalaina ELLAYAH*

*Gisèle HOUNKANRIN*

*Alicia MUNOZ ARENAS*

*Elena PASKALEVA*

*Etudiants à l'Université de Versailles Saint Quentin*

### **Atelier animé par Pierre DANIEL, Association France volontaires**

De ce débat, on retient principalement la complexité autour du terme de « réciprocité », qui peut sembler naturelle et désirable pour certains acteurs, mais choquante pour d'autres, selon que l'on se place du côté des experts, des décideurs politiques, des associations françaises, des associations étrangères, ou du côté des populations.

Lors de la première intervention, **Yannick Lechevallier, directeur de l'Agence COOPDEC Conseil**, revient sur l'histoire de cette notion. A partir des années 60-70 les collectivités s'impliquent dans des projets de coopération, en partenariat avec des associations. Mais ce n'est qu'à partir des années 90 que l'on commence à parler de réciprocité (contexte de la conférence de Rio, 1992). Les collectivités cherchent à justifier auprès des administrés l'action internationale qui représente une dépense publique. Les pays du Nord donnent mais attendent quelque chose en retour (on parle alors plus d'un « retour » que d'une réciprocité). Dès lors, se pose la question de la mesurabilité des interactions entre les pays du Nord (développés) et ceux du Sud (émergents). Par habitude, on parle de tirer des apprentissages, de s'enrichir, mais ces bénéfices sont difficilement chiffrables.

Pour Yannick Lechevallier, afin de pouvoir profiter le plus des échanges Nord-Sud, il est nécessaire d'effectuer une analyse préalable des besoins des deux parties et suivre une méthodologie de projet qui profitera aux deux territoires.

Exemples : la France pourrait s'inspirer de la place de la femme dans le milieu politique au Sénégal (Dakar), des conseils interreligieux et des taxis collectifs au Liban, ou encore de l'islam laïc en Turquie.

Enfin, l'emploi d'une certaine terminologie peut faire débat. C'est le cas de la notion « Nord-Sud » qui peut s'avérer réductrice, voire insultante, dans le cas d'« aidant-aidé ».

L'émergence de nouvelles formules comme « confrontation des savoirs » au lieu de réciprocité, peut s'avérer plus pertinente car elle sous-tend l'analyse et la définition préalable des attentes et enjeux de chaque partie.

La formule « réciprocité » a plutôt une dimension idéologique et subjective. Elle peut être interprétée comme une participation financière équivalente ou ne désigner que l'aspect économique du développement. Pour Yannick Le Chevallier, il faut donc chercher à aller au-delà de la simple notion de réciprocité.

Pour **Elise Garcia, représentante de l'association ARRICOD** (association de professionnels de l'action européenne et internationale au sein des collectivités territoriales françaises), le dépassement de la notion de réciprocité passe par la mise en place d'actions d'interdépendance. Trois pistes d'actions sont évoquées : la construction de projets en amont, la définition des besoins d'un côté ou de l'autre, et l'identification des domaines d'intervention. Enfin, les collectivités ne doivent pas négliger la phase d'évaluation, qui permet de remettre à jour les enjeux de cette coopération.

Il s'agit ainsi de se défaire de la notion d'aide publique au développement pour privilégier celle de la co-construction de projets. Exemples de relation d'interdépendance : partenaires brésiliens de la Pleine St-Denis sur le tri de déchets, partenaires de Mali/Sénégal (le patrimoine subi, colonial, transversalité, décloisonnement du service)...

L'intervenante souligne un déficit de communication au sein des collectivités sur tous ces projets lié à un manque de volonté des élus, qui présentent pourtant un intérêt pour les citoyens. Les jeunes devraient être des cibles privilégiées de ces actions de communication car ils sont les futurs professionnels. Faire le « forcing » auprès des élus pour stimuler les investissements dans les projets.

Les deux associations qui sont intervenues dans la deuxième partie du débat (**l'ADEB et Solidarité humaine IDF**) insistent sur l'importance du terrain et les richesses des relations « Sud-Nord ». Ainsi, la réciprocité peut prendre forme à travers les échanges humains. Mais les apports d'un projet solidaire peuvent aussi être matériels et techniques : par exemple dans le domaine médical, s'engager dans un projet d'échanges de compétences permet d'acquérir et de valider un diplôme dans un cadre international. Et si le Nord apporte des outils et de la méthodologie, une relation de supérieur/inférieur ne doit pas s'immiscer. Il est nécessaire d'inventer et de trouver cette réciprocité dans chaque domaine.

Pour **Bechir Odeimi, Directeur du bureau technique des villes libanaises** et **Edgar Tohouegnon, représentant le Département des Yvelines au Sénégal**, la réciprocité ne doit pas signifier la justification de chaque centime dépensé, la mission principale de la coopération étant de s'ouvrir aux autres. D'autres bénéfices de la coopération sont difficilement chiffrables, et donc difficile à équilibrer. C'est le cas des relations diplomatiques, qui ne sont pas le reflet de simples investissements privés, et qui peuvent impliquer un certain « ressenti » (culture, éducation). Monsieur Odeimi, souligne que l'on ne pourrait pas résoudre des problèmes à l'échelle mondiale sans la coopération (Ex : le changement climatique). Ainsi, la réciprocité dans l'amitié de deux pays peut se définir par un partage sincère, le fait d'être heureux et épanoui.

Pour conclure, on observe des divergences de points de vue sur la notion de réciprocité mais un désir d'appuyer la solidarité internationale. Ces visions peuvent être compatibles si un travail de transversalité et de pédagogie est réalisé. De plus, une parfaite réciprocité des échanges n'est pas toujours évidente et désirable. La notion ne doit pas être une doctrine, mais une piste de travail.